

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**MARCHE DE NOEL**

**Samedi 18 DECEMBRE de 10h00 à 18h00**

Tarif stand : prix libre

IDENTITÉ DE L'EXPOSANT :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

MAIL : .....

TELEPHONE : .....

ACTIVITÉ , PRODUITS PROPOSÉS : .....

.....

Métrage souhaité (3 m maximum) : .....

Besoins en électricité (préciser si autre que besoin en éclairage ) OUI NON

J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement du marché.

Date :

Signature :

Fiche à retourner avant le 14.12.2021 / [contact@cerr.fr](mailto:contact@cerr.fr) / Jeanne Rougeaux :0677699186

## -----REGLEMENT-----

- Le **MARCHE DES ARTISANS DE LA RECUP ET DE LA REDUCTION DES DECHETS** est organisé par l'association CERR, ressourcerie ZERO NEUF. Il se tiendra à la ressourcerie des Bordes sur Arize, le samedi 18 Décembre 2021 de 10h00 à 18h00.
- L'exposant s'engage, dès son inscription, à se conformer strictement au présent règlement et aux lois relatives au commerce. Tout mineur devra être accompagné d'une personne majeure.
- Les demandes d'inscription sont examinées par l'organisateur.ice, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles. Les organisateur.ices mettront une priorité pour les objets et créations, activités présentés par les exposants qui s'inscrivent dans le thème de la **récupération et la réduction des déchets**.
- La participation au marché implique de s'être inscrit avant la date limite. La place devra **être libérée PROPRE le samedi 18 décembre à 18h30** . La réservation se fait à l'aide du bulletin d'inscription qui devra être correctement et complètement rempli et signé ; il sera accompagné de la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité, de l'attestation d'assurance.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges, tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Par ailleurs, les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font encourir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de pertes, de vols ou dommages quelconque et en cas d'accident corporel.
- Les stands devront être autonomes (préparation, objets d'aménagement, mise en place et tenue du stand...). Merci de prévoir tables, chaises, lumières , rallonges et multiprise et tout autre matériel nécessaire. L'organisation s'engage à fournir les arrivées électriques nécessaires et mentionnées dans le dossier d'inscription ci-dessus. Aucune sonorisation des stands ne sera possible. L'aménagement et la décoration des stands sont effectués par les exposants et sous leur responsabilité. L'exploitant est responsable de la bonne tenue de son stand, de procéder au stockage des produits, des ordures, emballages vides et autres déchets en dehors de la vue du public.
- **Les participants s'engagent à tout faire pour que cette journée soit une journée festive pour tous.**
- **Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux .**

Contact : Mail : [contact@cerr.fr](mailto:contact@cerr.fr) Claire lise Chapuis 06 86 66 69 13 / Jeanne Rougeaux 06 77 69 91 86

*Buvette , restauration disponible sur place.*